VILLE DE
châteaurenard
DE PROVENCE

ARRETE DU MAIRE

N° 2022-275

POLICE MUNICIPALE

Réf. : GC/JL

Objet : Entreprise EIFFAGE ROUTE - travaux de renforcement de la chaussée -RD 28 – Boulevard Genevet - entre le 12 Septembre et 7 Octobre 2022.

Le Maire de la Commune de Châteaurenard,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.411-1 à L.411-7, R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18, R 411-25 à R 411-28, R 417-10 et R422-4 du Code de la Route,
Vu les articles L 113-1 et R 141-3 du Code de la Voirie Routière,
Vu l'arrêté interministériel en date du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - Huitième partie - signalisation temporaire) - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),
Vu la demande formulée par l'entreprise EIFFAGE en date du 6 Septembre 2022,
Vu la fiche de chantier courant n° 279/2022 en date du 6 Septembre 2022,
Considérant les travaux de renforcement de la chaussée, sur la RD 28 – Boulevard Genevet, entre le 12 Septembre et le 7 Octobre 2022
Considérant qu'en raison du déroulement de ces travaux il y'a lieu de réglementer provisoirement la circulation des véhicules,
Considérant que les véhicules auxquels s'applique cette interdiction peuvent emprunter les itinéraires de déviation définis au présent arrêté,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :
La **circulation** sera interdite à tous les véhicules (sauf riverain) sur **le Boulevard Genevet** dans la portion comprise entre le giratoire du Portail et le giratoire de la turbine :

- **Du lundi 12 Septembre 2022 au vendredi 7 Octobre 2022 pendant les horaires de chantier : 20H00 à 6H00 (travaux de nuit).**

ARTICLE 2 :
La circulation sera interdite aux véhicule de plus de 10 tonnes sur le **Boulevard Ernest Genevet** dans la portion comprise entre le giratoire du Portail et le giratoire de la turbine :

.../...

Hôtel de Ville
Rue Jentelin - BP 80010 – 13831 Châteaurenard-de-Provence Cedex - 04 90 24 35 35
mairie@chateaurenard.com

- Du lundi 12 Septembre 2022 au vendredi 7 Octobre 2022.

ARTICLE 3 :
En raison des prescriptions qui précèdent, les véhicules concernés seront déviés selon l'itinéraire suivant :

- RD 34 – Route de la Crau (jusqu'au Giratoire de la Route de Tarascon),
- RD 28 – Route de Tarascon (en direction du centre-ville),
- Avenue des Martyrs de la Résistance,
- Avenue De Lattre de Tassigny,
- Avenue Rhin et Danube,
- RD 32 – Boulevard Joliot Curie.

ARTICLE 4 :
L'entreprise EIFFAGE Route sera chargée de la mise en place et au maintien de la signalisation réglementaire et adéquate.
Coordonnées du responsable : M. Thierry PENSIER – Tél 06-09-17-49-48.

ARTICLE 5 :
Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

ARTICLE 6 :
Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et Messieurs les Commandants de la Brigade de Gendarmerie et du P.S.I.G sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Madame la Présidente du Département,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- Entreprise EIFFAGE.

Châteaurenard, le 6 Septembre 2022
Eric CHAUVET
Adjoint au Maire délégué à la Sécurité

MAIRIE de CHATEAURENARD (B-du-Rh.)

- Date de mise en ligne sur le site internet : 13 SEP. 2022
- Ou date de notification : .....
- Date de transmission du contrôle de légalité : .....

Hôtel de Ville
Rue Jentelin - BP 80010 – 13831 Châteaurenard-de-Provence Cedex - 04 90 24 35 35
mairie@chateaurenard.com